

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 61

Votants : 74 (dont 13 procurations)

N° 16

OBJET :

**CONVENTION
AVEC LES
COMMUNES –
ACTIONS
MUTUALISEES
RÉALISÉES PAR LE
SERVICE COMMUN
DES ARCHIVES**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 OCT. 2019

Publiée ou notifiée

le : - 3 OCT. 2019

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY- F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - JM. LAZZERINI – M. MORGAND – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET- G. MAQUIN (à partir de la délibération n°20) – E. VOITELLIER – MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. ROIG à F. DUBESSAY – JY. CHEGUT à JM. GUERRE – MC. VALLAT à A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ à B. BAYLAUCQ – P. SEMET à C. BOUARD - JM. BOUREL à B. AGUIAR – J. BLETTERY à N. COULANGE - B. KAJDAN à JL. GUITARD - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA - YJ. BIGNON à E. VOITELLIER - JP. SALAT à C. BENOIT - C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absent excusé : M. C. CATARD - F. BOFFETY - A. GIRAUD, Conseillers Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 52211-4-2 permettant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

Vu la Délibération n°4B du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 approuvant l'étape 1 de la mutualisation 2015-2020 et notamment la création de six services communs dont celui des archives,

Vu la Délibération n°9B du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 actualisant le schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, à la suite de la fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, et prévoyant notamment l'extension des compétences des services communs aux communes de l'ex-CCMB,

Vu la Délibération n°8A du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 confirmant la mise en œuvre de l'étape 1 de la mutualisation et des sept services communs existants et étendu au périmètre de Vichy Communauté à compter du 1er janvier 2018,

Considérant que la mise en commun des moyens affectés aux missions exercées par les services communs permet l'optimisation des ressources humaines et le partage efficace des ressources et moyens de fonctionnement,

Considérant la nécessité pour certaines communes de pouvoir s'appuyer sur l'expertise du service commun des archives pour une mission spécifique avec une durée limitée,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver le projet de convention ci-annexé,
- D'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer la convention avec les communes souhaitant la mise en place de prestation réalisée par le service commun des archives,

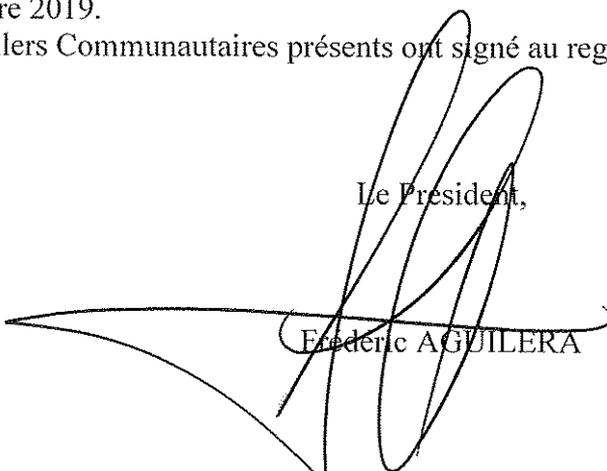
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 26 septembre 2019.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



Frédéric AGUILERA

PROJET



**CONVENTION
entre
la Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE
et
la commune de**

Entre les soussignés :

La **Communauté d'Agglomération Vichy Communauté**, ayant son siège social à VICHY (03200), 9 Place Charles de Gaulle,

Représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2019,

Ci-après désignée « la Communauté d'Agglomération ».

D'une part,

et

la **Commune de**....., ayant son siège social à

Représentée par son Maire,, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du

Ci-après désignée « la Commune ».

D'autre part,

Exposé préalable :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-4-2 permettant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté,

Vu la Délibération n°4B du Conseil Communautaire du 5 novembre 2015 approuvant l'étape 1 de la mutualisation 2015-2020 et notamment la création de six services communs dont celui des archives,

Vu la Délibération n°9B du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 actualisant le schéma de mutualisation des services de la communauté d'agglomération et de ses communes membres, à la suite de la fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise, et prévoyant notamment l'extension des compétences des services communs aux communes de l'ex-CCMB,

Vu la Délibération n°8A du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 confirmant la mise en œuvre de l'étape 1 de la mutualisation et des sept services communs existants et étendu au périmètre de Vichy Communauté à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la mise en commun des moyens affectés aux missions exercées par les services communs permet l'optimisation des ressources humaines et le partage efficace des ressources et moyens de fonctionnement,

Considérant la nécessité pour certaines communes de pouvoir s'appuyer sur l'expertise du service commun des archives pour une mission spécifique avec une durée limitée,

Article N°1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet la définition des modalités régissant les relations financières entre la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et la commune de pour la mise en place d'actions réalisées par le service commun des archives à la demande de la commune

Article N°2 : Concours financier

Le service commun des archives réalisera préalablement un diagnostic de la prestation devant être réalisée sur la commune. Ce diagnostic permettra de définir les moyens devant être mis à disposition de la commune et la durée d'exécution de la prestation. Le montant de la prestation sera communiqué avant sa réalisation.

Pour la Commune de, le montant maximum défini de la prestation est de€.

Détails du calcul :

- Dépenses de personnel :
- Fournitures :
- Autres (à préciser) :

Article N°3 : Modalités de paiement

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté procédera à l'émission d'un titre, une fois la prestation réalisée. Le règlement du titre par la commune interviendra dans un délai de 30 jours suivant son émission.

Article N°4 : Durée

La convention est conclue pour la durée d'exécution de la prestation réalisée par le service commun des archives soit duau.....

Pour la Communauté d'Agglomération
Vichy Communauté

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Pour la Commune de

.....

Le Maire,

.....

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 16 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26

Objet de l'acte : SEPTEMBRE 2019 - CONVENTION AVEC LES COMMUNES - ACTIONS
MUTUALISEES REALISEES PAR LE SERVICE COMMUN DES ARCHIVES

.....
Date de décision: 26/09/2019

Date de réception de l'accusé 03/10/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 26SEP2019_16

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190926-26SEP2019_16-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 16.pdf (99_DE-003-200071363-20190926-26SEP2019_16-DE-
1-1_1.pdf)